

PLAN LOCAL D'URBANISME DE **RONCOURT**

9

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Délibération du 23 JUIN 2004

Publié le : 21/02/85

Approuvé le : 04/10/85

Approbation de la modification par DCM du : 10/05/94

Mise à jour par AM du : 06/09/94

Approbation de la modification par DCM du : 09/11/96

Mise à jour par AM du : 18/03/97

Approbation de la ^{révis}révision par DCM du : *23 JUIN 2004*

DATE DE RÉFÉRENCE : 03/05/04

COMMUNE DE RONCOURT

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

I. INTRODUCTION

Le projet d'aménagement et de développement durable de la commune de RONCOURT définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune.

II. ANALYSE DE LA COMMUNE

Démographie

La répartition de la population par tranches d'âges est actuellement proche de la moyenne régionale. Toutefois, l'absence de constructions neuves depuis les années 90 et le faible emménagement de la dernière décennie laissent à penser que la population va vieillir dans les prochaines années.

Situation économique

Roncourt, comme toutes les communes avoisinantes, a vécu pendant de nombreuses années au rythme de l'exploitation minière. Après la fermeture des mines, la commune a connu une période de récession économique.

Aujourd'hui, de nouvelles activités voient le jour à RONCOURT (zone artisanale) et dans les communes avoisinantes.

La proximité des axes autoroutiers (A4 à 5 kms et A31 à 8 kms) devrait permettre un développement de l'activité économique.

Fonctionnement urbain

Roncourt a connu trois stades de développement de l'urbanisation qui ont chacun généré leur fonctionnement urbain. Le village ancien, de structure village-rue s'est développé de part et d'autres des voiries (RD54 et RD54a).

Les cités minières se sont développées selon leur propre logique, sans aucune volonté d'harmonie avec le village ancien. Le principe adopté lors de la

construction des cités minières (constructions de part et d'autre de voies en impasse) va à l'encontre de la mise en relation des différents quartiers du village. Plus récemment, les diverses opérations de lotissements réalisées ont toutes été édifiées en marge du village ancien, sans aucune relation structurelle avec celui-ci.

Les problèmes liés aux affaissements miniers

La zone agglomérée de Roncourt s'avère aujourd'hui soumise au risque minier dans son ensemble.

Cette situation rend caduque le développement de la commune envisagé précédemment et basé sur un renforcement du tissu urbain existant par la création de zones d'urbanisation future jouxtant le village ancien.

Les affaissements miniers ont également provoqué une sinistralité importante au niveau du bâti existant. Se pose aujourd'hui le problème du relogement des familles sinistrées.

Les espaces naturels

Roncourt bénéficie d'une zone boisée située à proximité de l'agglomération.

On note qu'aujourd'hui l'accès à cette zone boisée est rendue difficile en raison de la présence de l'exploitation de la carrière de Jaumont.

Recensement des besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services

Touchée tour-à-tour par la fermeture de la mine et par les problèmes liés aux affaissements miniers, la commune se doit de redéfinir une nouvelle stratégie de développement.

Tous les secteurs sont concernés : le logement, le développement économique et les services.

III. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préservation et mise en valeur du village ancien

Le développement de Roncourt passe par une mise en valeur du noyau originel de l'agglomération. Cette mise en valeur est d'autant plus justifiée que la commune dispose d'atouts importants sur le plan architectural et urbanistique (chapelle St-Georges, architecture rurale traditionnelle).

Cette mise en valeur se traduit par un règlement de PLU tendant à préserver le caractère architectural du bâti ancien.

La commune a également en projet de mettre en valeur les espaces publics : aménagement des usoirs, enfouissement des réseaux, requalification de la traversée de la commune. Cette requalification de la RD 64 dans sa partie urbaine a pour objectif de remplacer ce qui aujourd'hui est perçu comme une route par une véritable rue, artère vivante de l'agglomération.

Amélioration du fonctionnement urbain

Afin d'améliorer le fonctionnement urbain, la commune a pour projet de réaliser des liaisons entre les différents quartiers. Plusieurs emplacements réservés définis sur le plan de zonage reflètent cette volonté.

Projets communaux

Divers projets communaux accompagneront le développement de l'habitat prévu par la commune : plusieurs projets sont à l'étude : création d'une bibliothèque, d'une salle socio-éducative et d'une salle de sports dans l'ancien bâtiment d'extraction de la mine.

Développement de l'urbanisation

La zone d'extension prévue au nord de la zone agglomérée permettra de mettre fin à une décennie de récession en matière de développement de l'urbanisation.

La capacité importante de la zone (près de 90 parcelles environ) permettra de gérer l'urbanisation sur le long terme. La zone sera aménagée par tranches successives, en fonction des besoins.

La volonté de la commune est clairement de ne pas réaliser de nouvelles cités dortoirs. Aussi, ce développement de l'urbanisation sera accompagné des divers projets évoqués ici (requalification de la RD 54, réalisation d'équipements communaux, aménagement des espaces publics).

Le caractère urbain de cette zone d'urbanisation future sera clairement affirmé : les constructions des parcelles donnant sur la RD 64 seront orientées vers la voie, diverses placettes seront aménagées en particulier au niveau de la RD 54.

Aménagement des entrées de ville

La réalisation de la zone d'extension au nord du village permettra de requalifier l'entrée du village. Cette requalification se traduira par une implantation appropriée des constructions et la réalisation d'espaces verts en délimitation de la zone.

Diversification de l'habitat

La commune prévoit de réaliser dans le cadre de l'aménagement de la zone 1 AU plusieurs opérations de logement locatif. Ces logements permettront d'accueillir des familles aux revenus plus modestes ainsi que des jeunes ménages.

Préservation de l'espace agricole

La ponction sur l'espace agricole représentée par l'aménagement de la zone d'urbanisation future est faible. Les terres agricoles concernées sont de qualité médiocre.

Le règlement de PLU s'est attaché à préserver l'activité agricole.

Préservation et mise en valeur des espaces boisés

La commune a pour objectif de mettre en valeur et de faciliter l'accès au bois de Jaumont.